



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

Plan National de Gestion des Déchets

Quoi de plus naturel qu'un déchet?

Un 1er bilan

Contenu

- Le cadre général
- **Un 1er bilan plan**
 - **Orientés vers les principes de mise en œuvre**
 - **Exemple d'un plan sectoriel**
- En route vers la révision
- Planification



Un 1er bilan

- Fondé sur les principes de mise en œuvre définis dans le plan
 - Exemples de bonnes pratiques et d'engagement pris depuis sa publication
 - Failles par rapport aux objectifs

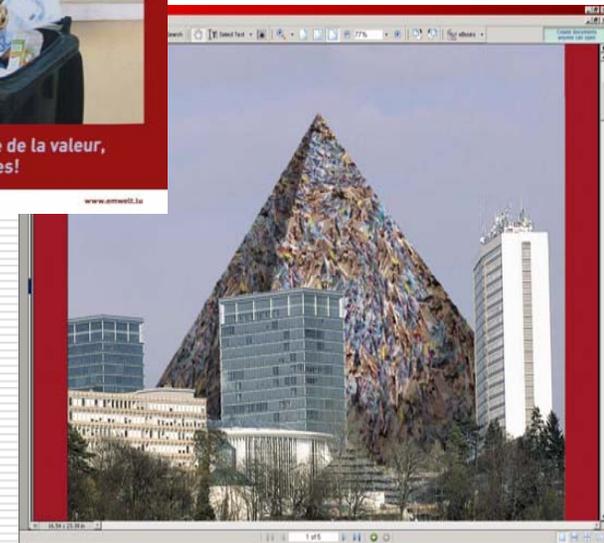


Exemples orientés vers les principes

- *Prévention/réduction de la production et de la nocivité des déchets*
 - SuperDrecksKëscht fir Biirger
 - conseil pour produits alternatifs, réduction de la nocivité des déchets ménagers par collecte sélective des déchets dangereux provenant des ménages
 - SuperDrecksKëscht fir Betriber
 - conseil aux entreprises avec propositions concrètes en vue de la prévention
 - CRTE
 - projets tels que réduction des solvants dans les peintures
 - Terres contaminées
 - sécurisation sur site au lieu d'excavations et d'élimination des terres contaminées



Exemples orientés vers les principes



Exemples orientés vers les principes

□ Valorisation

- Extension du réseau des parcs à conteneurs
- Collectes sélectives organisées par les communes
- Extension du réseau des installations de compostage
- Responsabilité des producteurs avec obligation de prendre en charge la valorisation de certains déchets:
 - Emballages (Valorlux)
 - VHU (importateurs de voitures)
 - DEEE (Ecotrel)
- SuperDrecksKëscht fir Biirger, fir Betriber
- Définition du remblai comme mesure de valorisation



Exemples orientés vers les principes

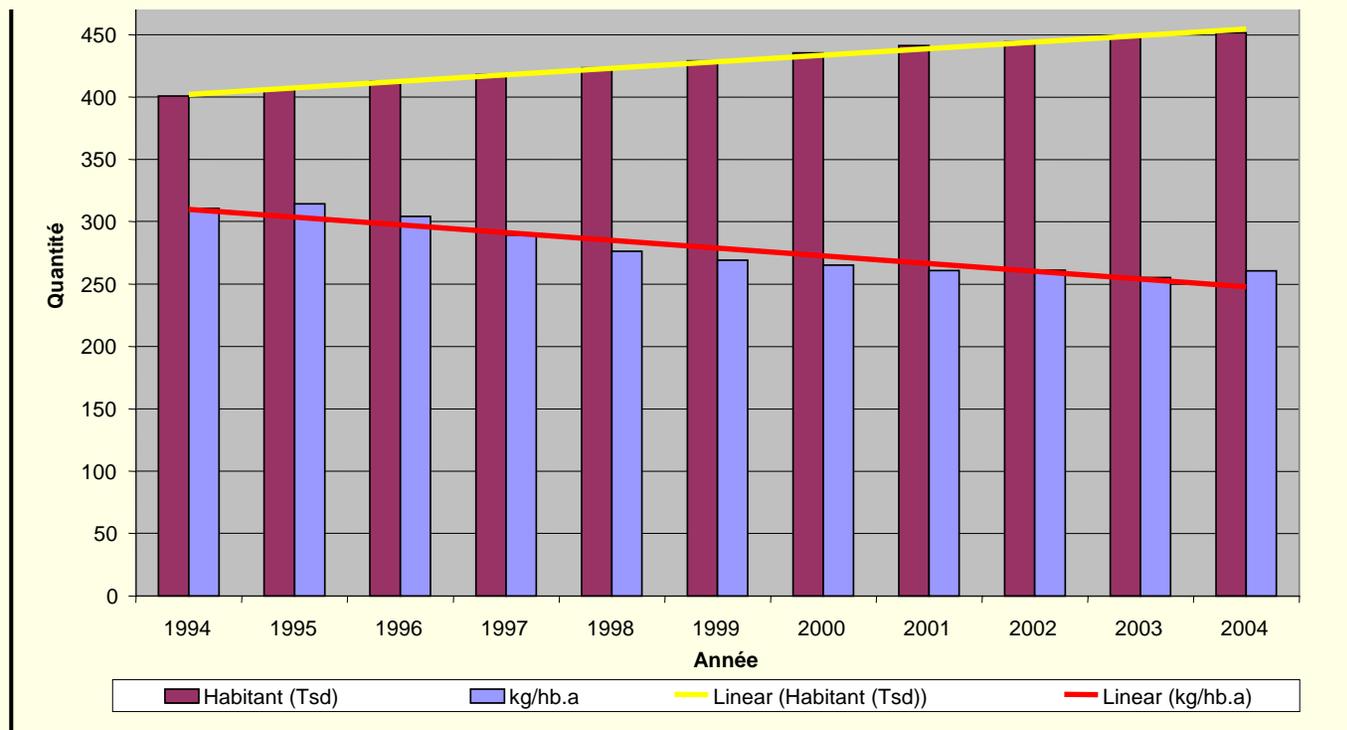
□ *Élimination*

- Adaptation des installations pour déchets municipaux et des décharges pour déchets inertes aux standards techniques actuels et aux exigences des directives (incinération & mise en décharge)



Exemples orientés vers les principes

Evolution des quantités de déchets ménagers (94 - 04)



	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Habitant	400.695	406.350	412.555	418.031	423.429	428.970	435.479	441.092	444.050	448.300	451.600
Quantité [kg/hb.a]	310,60	314,38	304,21	289,38	276,24	269,01	265,08	260,89	261,00	255,36	260,63



Exemples orientés vers les principes

Indicateurs de tendance 1994 – 2004

Collecte des déchets encombrants		Année	
	Nombre de communes avec:	1994 ³	2004 ⁴
Déchets valorisables	Parc de recyclage	78	94
Déchets encombrants	Collecte par appel	11	75
	Taxe spécifique pour les déchets encombrants	29	72
<i>Evolution de la quantité de déchets encombrants: [kg/hb.a]</i>		31,3	12,9



Exemples orientés vers les principes

Education et information

- Mise en place de structures de collecte de données et des banques de données nécessaires
- Réseau d'information et de sensibilisation:
 - SuperRecyclingKëscht
 - SuperKompostKëscht
 - SuperDrecksKëscht
- Cycles de formation en collaboration avec CNFPC, IFSB, SuperDrecksKëscht, etc.



Exemples orientés vers les principes



☐ *Qualité*

- Qualité de comportement du producteur, des prestations et des mesures
- Exemples de normes de qualité en terme de certification et labellisation
 - ☐ SuperDrecksKëscht
 - ☐ Production de compost selon *RAL – Gütezeichen Kompost*
 - ☐ Traitement de réfrigérateurs hors d'usage selon *la RAL - Gütezeichen Rückproduktion von FCKW-haltigen Kühlgeräten*



Exemples orientés vers les principes

□ *Proximité*

- Principe légalement applicable seulement à l'élimination
- Mise en oeuvre pour les déchets municipaux (transferts vers les installations d'élimination des trois syndicats)
- Mise en oeuvre en matière de déchets inertes par le plan directeur sectoriel afférent
- Application difficile pour les autres déchets, vu la taille du Luxembourg



Exemples orientés vers les principes

□ *Autosuffisance*

- Principe légalement applicable seulement à l'élimination
- Seulement garanti pour l'instant pour les déchets municipaux
- Le plan directeur sectoriel « déchets inertes » vise à atteindre l'autosuffisance pour ces déchets



Exemples orientés vers les principes

□ *Pollueur-Payeur*

- bonne application dans le secteur des déchets commerciaux, industriels et artisanaux
- application moyenne au niveau des déchets municipaux
- introduction d'une autre forme du pollueur – payeur par la mise en œuvre du principe de la responsabilité du producteur



Exemples orientés vers les principes

□ *Cohérence & Coordination*

- Application difficile dans le domaine des déchets municipaux
- Cohérence pour les déchets problématiques donnée par la SuperDrecksKëscht
- Cohérence inhérente aux déchets autres que municipaux



Exemple d'un plan sectoriel

- Le calendrier des mesures proposées à l'appui
 - Quelles mesures ont été mises en œuvre
 - Failles parmi les mesures suggérées



Déchets ménagers, encombrants et assimilés

Définition	Emballages composites	→
	Emballages assimilés	→
	Responsables d'emballages	↑
	Déchets valorisables/ultimes/problématiques	→
	Classification des déchets encombrants	→
Données	Banque de données	↑
	Rapports standardisés	↑
	Fournitures de données	↑
	Enquêtes spécifiques	→
	Publication de rapport	↑



Déchets ménagers, encombrants et assimilés

Prévention	Campagnes d'information (jeunes et autres)	↑
	Compostage individuel	→
	Accords volontaires	↑
	Projets-pilotes	↑
	Inventaires des emballages réutilisables	↑
	Second-Hand-Shop	↑
	Parc à conteneurs (conception sensibilisante)	↑
	Pollueur-payeur	→
	Produits alternatifs	→
	Interdiction de produits dangereux	→
Promotion / Sensibilisation	Commercialisation du compost	↑
	Label de qualité	→
	Responsabilité des producteurs (financement)	↑

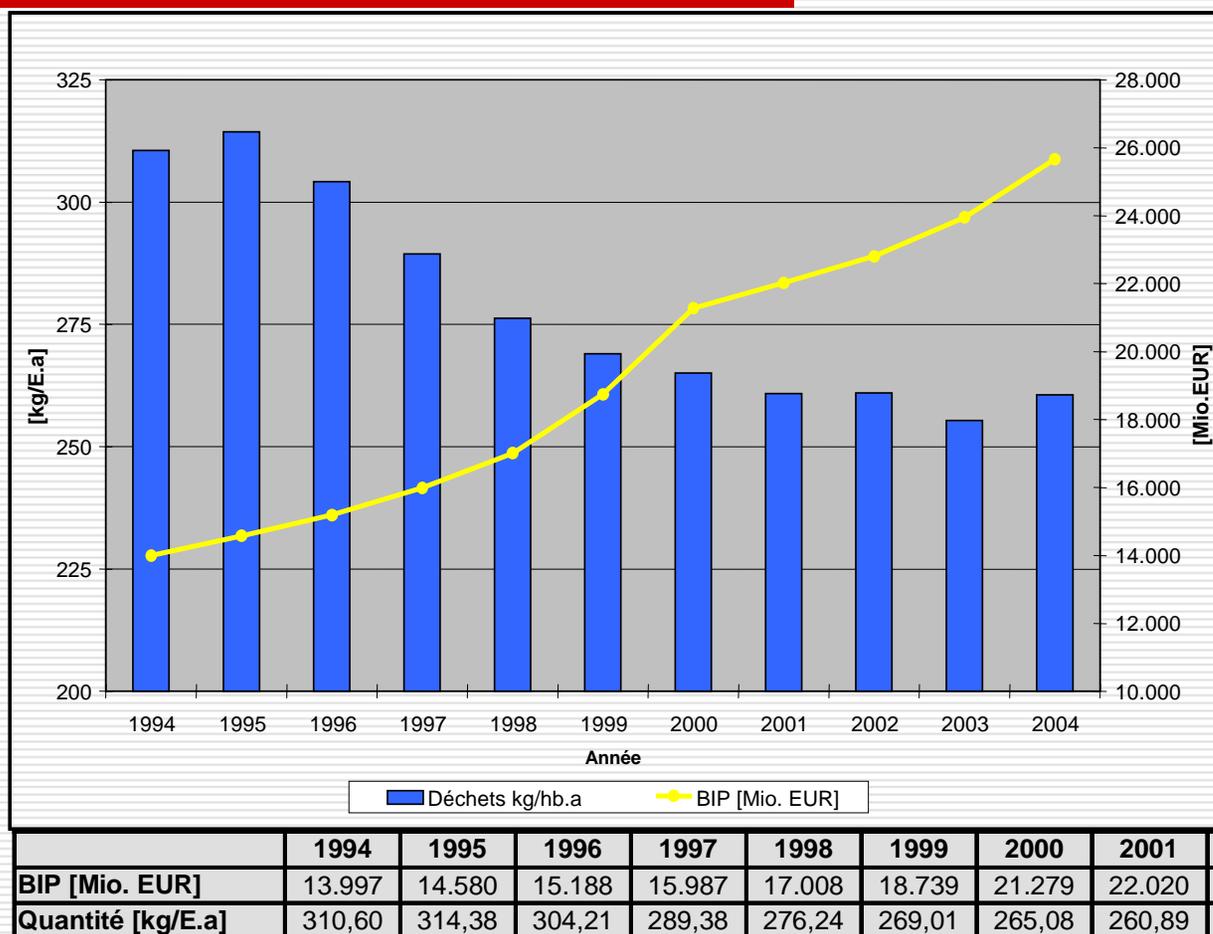


Déchets ménagers, encombrants et assimilés

Collecte	Collecte sélective	→
	Harmonisation des modes/fréquences de collecte	→
	Grille tarifaire	↑
	Contrats-types	↑
	Réseau de points de collecte	↑
	Association du commerce à la reprise	↑
Traitement	Réseau d'installations	→
	Conditions standardisées	↑
Valorisation / Elimination	Filières de recyclage	→
	Regroupement des déchets valorisables	→
	Réorganisation des flux de déchets ultimes	→
	Utilisation de l'entrepôt à Colmar-Berg	→
Collaboration	Structure centralisée	↓
	Convention de collaboration	↓
	Structure juridique SDK	↑



Développement économique et production de déchets municipaux éliminés (94 - 04)



1er bilan

Vos questions

■

■

■

Vos remarques

■

■

■

